



Téléphone fixe • Ce qu'il faut savoir sur la fin du RTC

Publié le : 29/08/2018

Le 15 novembre 2018 débute le processus d'extinction du bon vieux réseau téléphonique commuté RTC. Mieux vaut avoir conscience de ce que revêt ce basculement historique pour ne pas risquer, un jour, de ne plus pouvoir utiliser son téléphone fixe. Explications.



Qu'est-ce que le RTC ?

Il s'agit du réseau téléphonique commuté (RTC), inventé à la fin du XIX^e siècle et déployé par France Télécom dans les années 1980 pour faire face à l'augmentation du nombre de téléphones dans les foyers. Vous l'utilisez encore si votre téléphone fixe est branché sur la prise téléphonique murale de votre logement (prise T).

Pourquoi le RTC est-il abandonné ?

Le réseau RTC devenait de plus en plus compliqué à entretenir alors qu'il était de moins en moins utilisé. Orange (ex-France Télécom) a donc décidé, avec l'accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), de faire basculer toutes les communications vers l'IP, un protocole international plus moderne, plus simple et plus performant.

Qui sera impacté par la fin du RTC ?

Seuls les abonnés dont le téléphone fixe est branché sur la prise murale ou qui disposent d'une ligne classique (pour leur fax, leur système de protection ou autre) sont impactés, soit quelque 6 millions d'abonnés Orange. **Les clients du service « Ligne fixe » de SFR, qui sont eux aussi concernés par ce changement, ont déjà vu leur matériel remplacé, non sans quelques couacs.** De nombreuses entreprises vont aussi devoir mettre leurs équipements aux normes. En revanche, si votre téléphone est déjà branché sur une box, vous n'aurez rien à changer.

La fin du RTC signifie-t-elle la disparition du fil de cuivre ?

Non. Le fil de cuivre et la prise T ne disparaîtront pas avec la fin du RTC, mais il ne sera plus possible d'y brancher un téléphone directement. Le téléphone devra obligatoirement être branché sur une box, qui elle-même sera connectée à la prise murale.

Quelles sont les étapes de ce basculement ?

À partir du 15 novembre 2018

Orange arrête de commercialiser le RTC pour le grand public. Concrètement, il ne sera plus possible d'obtenir la création d'une ligne RTC, notamment en cas d'emménagement dans un nouveau logement.

À partir du 15 novembre 2019

L'arrêt de la commercialisation du RTC est étendu aux entreprises.

À partir de 2023

Les premières lignes RTC arrêteront de fonctionner. Les personnes concernées seront alors contraintes de basculer vers une technologie IP si elles veulent continuer à utiliser un téléphone fixe. Ces basculements se feront par plaques, c'est-à-dire par groupe de communes ou par arrondissement, et s'étaleront jusqu'en 2030.

J'ai un téléphone fixe branché sur la prise murale. Que dois-je faire dans l'immédiat ?

Tant que vous ne déménagez pas, vous pouvez conserver votre installation actuelle jusqu'à l'extinction du RTC dans votre commune. Celle-ci n'interviendra pas avant 2023.

Comment se passera concrètement le basculement ?

Orange s'est engagé à prévenir les personnes concernées et à leur proposer des solutions de rechange. Concrètement, l'opérateur s'engage à mettre gratuitement à leur disposition un boîtier qu'elles devront brancher sur leur prise murale. Leur numéro de téléphone ne changera pas.

Faudra-t-il souscrire un forfait Internet ?

Non. Le boîtier fourni par Orange servira à brancher son téléphone, mais rien ne vous obligera à y connecter aussi un ordinateur ou un téléviseur ni à opter pour un forfait plus cher.

Les tarifs vont-ils augmenter ?

Si les futures offres ne sont pas encore connues, Orange a promis que les tarifs ne changeraient pas. Reste à savoir si toutes les offres actuelles perdureront.

Devrai-je changer de matériel ?

Même si la pose d'un adaptateur sera parfois nécessaire, la plupart des téléphones fixes supporteront le basculement. Malgré tout, il est possible que certains modèles anciens ne soient pas compatibles avec la technologie IP. Il faudra, dans ce cas, acheter un **téléphone plus récent**. Certaines **téléalarmes** et **téléassistances** ainsi que des systèmes d'assistance aux personnes âgées et les fax pourraient aussi ne plus fonctionner.



Cyril Brosset

Contactez l'auteur(e)

 **cyrilbrosset**